

Montréal, le 4 août 2016,

Objet; Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 26 juillet 2016, visant plusieurs questions concernant les bonis reçus par certains employés de l'ITHQ.

A la suite des recherches que nous avons menées, nous vous transmettons les informations que vous nous demandiez.

Veillez recevoir, madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Francine Bertrand Venne
Secrétaire générale par intérim